**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mercredi 05 mars 2025**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal d’ERGNIES**

**Date de la convocation : Mercredi 26 février 2025**

**L’an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d'ERGNIES.**

**Présents :**

* **M. Damien BRIET, Maire**
* **M. Philippe PLANQUART**
* **M. François RICAUD**
* **M. Dominique RIBEIRO**
* **M. Philippe PRANGER**
* **Mme Miriane TETART**
* **M. Jean-Luc HERBERT**

**Absents excusés :**

* **Mme Louise LICTEVOUT**

**Absent :**

* **M. Benoît NORMAND**

**Secrétaire de séance : M. François RICAUD**

**Ouverture de la séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

**Validation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2024 :**

Le procès-verbal est accepté à l’unanimité.

Après acceptation du procès-verbal de la précédente séance, Monsieur le Maire propose de passer à l’ordre du jour.

1. **Devenir de la Maison Communale :**

Suite au départ des locataires, Monsieur le Maire propose de visiter le logement qui a été rendu.  
Après la visite, Monsieur le Maire fait le point.

Il y a un dépôt de garantie, il faut savoir s’il sera restitué en fonction de l’état du logement.  
Maître DALENNES est passé faire un état des lieux. Pour l’instant, il n’y a pas eu de retour.  
Toutefois, l'huissier a relevé des traces d’humidité le long des gouttières à l’extérieur, ce qui provoque des infiltrations dans les chambres.

L’état du logement, après visite, est jugé propre, mis à part les excréments de chien, les haies non taillées et quelques trous dans les murs dus à des accroches.

Le reste peut être imputé à la vétusté, après sept ans d’occupation.

M. PLANQUART propose d’autres solutions, à savoir la remise en état, la vente pure et simple ou la transformation du logement pour y installer la mairie.

Il est décidé que Monsieur le Maire se rapprochera d’organismes compétents afin d’étudier les possibilités de rénovations énergétiques en fonction des préconisations de l’expert et du diagnostiqueur (DPE).

En fonction du montant des subventions possibles, du coût des travaux à réaliser et de la perspective des revenus locatifs, un bilan permettra de choisir l’option la plus raisonnable et financièrement intéressante pour la commune.

De facto, la demande d’ouverture de crédit pour encaisser ou non la caution est reportée à la réception de l’état des lieux.

1. **Boîtes à livres :**

Monsieur le Maire propose deux options pour réaliser cette promesse de mandat :

1. Installer des étagères dans les anciens toilettes de l’école communale.
2. Installer un coffret contre l’abribus et le mur de la Mairie.

Il propose de demander un devis au menuisier qui doit passer pour installer des étagères dans la Mairie pour faciliter le rangement administratif.

M. PLANQUART s'oppose à l’option des toilettes, estimant que l’endroit est trop humide, exposé aux vents dominants, près de la mare et difficile d’accès.

M. RIBEIRO suggère d’explorer la possibilité d’obtenir des subventions auprès de la bibliothèque de la Somme, ayant entendu dire par d’autres édiles que cela pourrait être possible.  
Une décision sera prise après réception des devis.

1. **Peinture de la Salle des fêtes :**

Monsieur le Maire présente quatre devis à étudier :

* Sarl Eric GLANDIER : 15 303,77 €
* CEMY Peinture : 8 812,20 €
* Jean-Luc CORDIN : 6 472,06 €
* Etse DOUTRELEAU : 13 594,43 €

Après analyse des offres, il s'avère que certaines ne sont pas assez détaillées. Deux devis semblent plus intéressants : DOUTRELEAU et CEMY.

Afin d’étayer ces offres, il leur sera demandé de réactualiser les devis en précisant :

* Si le prix inclut le lessivage, le rebouchage, le ponçage, les tuyaux, l’accessibilité, ainsi que la référence de la peinture employée.
* D’ajouter la prestation optionnelle de ponçage et vernissage du parquet (grain, remise en teinte, dépoussiérage, vitrification, nombre de couches).

La décision sera prise après réception des devis réactualisés.

1. **Modification du règlement de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire propose de réviser le règlement de la salle des fêtes afin de mieux répondre aux différentes demandes. Ainsi, une association Evercinienne pourra bénéficier du prêt gratuit de la salle des fêtes quatre fois par an, au lieu d'une fois par trimestre.

Chaque réservation deviendra ferme si aucun habitant de la commune n’a effectué de demande dans les deux mois précédant la date souhaitée, les habitants de la commune restant prioritaires.

Cette gratuité ne s’applique pas à la consommation électrique, qui sera gratuite jusqu’à 150 kWh/jour. Au-delà, chaque kWh supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur.

La révision est approuvée à l'unanimité.

1. **Réfection des chemins agricoles :**

Monsieur le Maire informe le conseil que certains chemins sont en mauvais état, notamment le chemin entre Ergnies et Gorenflos, le chemin de Layette, le chemin de l’Héresse et le chemin de remembrement.  
Il précise qu’il est en attente de devis.

M. HERBERT suggère de gratter la couche de terre argileuse avant de déposer le tout venant, sinon cela ne servira à rien. Il propose également de demander aux exploitants utilisant ces voies d’accès de fournir des remorques de tout venant. L’étalement devrait rester à charge de la commune.

Lors du prochain conseil, les devis seront proposés et les travaux les plus urgents seront votés.

**6. Questions diverses :**

* M. PRANGER demande si le contrôle du défibrillateur est prévu. Monsieur le Maire indique qu’il va vérifier.
* M. RIBEIRO s’enquiert des préparatifs pour Pâques.

Réponse de Mme TETART et M. RICAUD :

La chasse aux œufs aura lieu le samedi 19 avril au matin. Un flyer sera distribué aux habitants pour les informer. Comme d’habitude, les enfants chasseront les œufs par couleur et par tranche d’âge, accompagnés de la mascotte. Un atelier maquillage sera également proposé. Ensuite, la répartition des œufs se fera dans la salle des fêtes et un verre de l’amitié clôturera l’animation.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Elle se tiendra autour du mercredi 2 avril à 18h00, en fonction des disponibilités de la secrétaire de Mairie, qui présentera le budget.

**La séance est levée par Monsieur le Maire à 20h10.**